

PROMESSE DE VERSEMENT

POUR REVERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IAE :

ÉTAPE 1

Mentionner sur votre bordereau de versement que le hors-quota (ou barème) de votre taxe d'apprentissage est attribué à :

IAE MONTPELLIER - CODE UAI 0340125B

Place Eugène Bataillon Bât. 29 - 34095 Montpellier cedex 05



Pour que le versement que vous souhaitez attribuer à l'IAE Montpellier soit bien identifié et redirigé des services centraux de l'Université jusqu'à nous, il est impératif de mentionner le nom IAE Montpellier ainsi que notre numéro d'habilitation (code UAI) 0340125B.

ÉTAPE 2

Afin d'assurer le suivi de votre versement, merci de nous retourner cette promesse de versement :

▷ Par mail : iae-entreprises@umontpellier.fr

▷ Par courrier à l'adresse suivante : IAE – Relations entreprises
Place Eugène Bataillon Bât. 29
34095 Montpellier cedex 05

▷ Vous pouvez également la compléter directement en ligne à partir de notre site internet :

<https://iae.umontpellier.fr/fr/entreprise/taxe-apprentissage>

Oui, nous nous engageons à verser notre taxe d'apprentissage à l'IAE Montpellier

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE :

FONCTION :

TEL :

MAIL :

ORGANISME COLLECTEUR :

MONTANT AFFECTÉ :



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Donnez à nos étudiants les moyens de vos ambitions

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019
0,68% DE LA MASSE SALARIALE 2018

PART
RÉGIONALE
51%

QUOTA
26%

BARÈME
(OU HORS-QUOTA)
23%

L'IAE Montpellier
est habilité à
percevoir
100 %
du Barème au titre
des catégories A et B

CATÉGORIE A
65%
NIVEAUX III, IV ET V
BTS DUT CAP BEP

CATÉGORIE B
35%
NIVEAUX I ET II
BAC+4 BAC+5
LICENCE

IAE MONTPELLIER - UNIVERSITÉ MONTPELLIER
Place Eugène Bataillon Bât. 29 - 34095 Montpellier cedex 05
04 67 14 47 22 - iae-entreprises@umontpellier.fr

